



Assurance Allianz abusive ?

Par **Magaluna**, le **19/03/2015** à **12:27**

Bonjour,

Je viens de perdre mon père (le 1er mars de cette année), et en mettant ses papiers en ordre, je me suis aperçue, que son assurance voiture continuait ses prélèvements.

Or, mon père qui était hospitalisé depuis le mois d'octobre 2013, ne conduisait plus.

A son décès, j'ai retrouvé dans ses papiers, une attestation médicale, datée du 24/05/14, certifiant "qu'en raison d plusieurs phases critiques, il n'avait pu établir à temps ses formalités administratives".

J'ai appelé Allianz, et leur ai expliqué la situation, leur ai demandé si vu l'état de mon père, il était possible qu'ils me remboursent une partie de ces échéances, et ils ne m'ont pas paru très "loquaces".

Que puis je faire ? Ayant cette preuve médicale, existe t il un recours ?

Merci

Par **janus2fr**, le **19/03/2015** à **13:30**

Bonjour,

Si votre père n'a pas résilié ses contrats, je ne vois pas bien l'assureur vous rembourser...

Par **ccv**, le **19/03/2015** à **13:32**

Je suis d'accord. On peut très bien posséder un véhicule et ne pas le conduire. Mais n'oublier pas d'envoyer le certificat de décès pour arrêter le contrat.